



VILLE DE
LA GARENNE-COLOMBES

LE JOURNAL OFFICIEL

NUMÉRO 91 – Mai 2011

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 mai 2011

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 26 avril 2011.

I - Pôle Administration générale

Économie, Commerce et Développement durable

1.1 - Convention « charte qualité confiance » avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Hauts-de-Seine pour l'année 2011.

Police municipale

1.2 - Demande de concours publics au titre du FIPD dans le cadre du projet de développement d'un réseau de vidéo-protection (phase études préalables) sur le territoire communal de La Garenne-Colombes.

II - Pôle Ressources

Finances

2.1 - Subventions aux associations et au CCAS.

Ressources Humaines

2.2 - Convention d'objectifs triennale entre l'association « le Comité des Œuvres Sociales du personnel communal » et la Ville de La Garenne-Colombes.

2.3 - Personnel communal - Convention d'aménagement d'emploi relative à l'insertion des sportifs de haut niveau avec la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports et la Fédération Française Handisport.

III - Pôle Services à la population

Affaires scolaires

3.1 - Protocole d'accord transactionnel entre l'association « L'Action Musicale » et la Ville de La Garenne-Colombes.

Actions Sociale et Familiale

3.2 - Convention d'objectifs et de financement relative à la prestation indemnité de garde crèche/SNCF.

3.3 - Convention d'aide à l'investissement « plan crèche pluriannuel d'investissement ».

IV - Pôle Services Techniques

Urbanisme

4.1 - Acquisition d'un appartement (lot 24) sis 14bis, boulevard de la République appartenant à M. Bansard.

4.2 - Acquisition d'une portion de la parcelle cadastrée section S n° 156 d'une superficie de 9 mètres carrés sise 9, rue du 8-Mai.

V - Divers

5.1 - Décisions.

5.2 - Questions orales.

La séance du Conseil Municipal est ouverte, à 20 heures 30, sous la présidence de Philippe Juvin, Maire de La Garenne-Colombes.

M. le Maire

Mes chers collègues, nous ouvrons cette séance.

Bienvenue à tous.

Je vous donne lecture des délégations de vote : M^{me} Margaria donne délégation à M. Houtart, M^{me} Juvin-Marleix à M. De Boutray, M. Butet à M^{me} Vaussoué, M^{me} Fommarty à M^{me} Gaillabaud, M^{me} Kalfon est arrivée, M. Barraquand à M^{me} Vingerling, M^{lle} Haberah à M. Graux.

M^{me} Juvin-Marleix arrive et reprend son pouvoir à M. De Boutray qui ne votera qu'une fois. Tant pis pour vous, Monsieur De Boutray !

Il nous faut un secrétaire de séance. M. Dubois est candidat. D'autres candidats ? (*Non.*)

M. Dubois est secrétaire. Bravo !

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 26 avril 2011.

M. le Maire

Avez-vous des remarques sur le PV dernier du 26 avril ? Pas de remarque.

Je considère qu'il n'y a pas d'opposition. Il est adopté.

34 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, BALLIN, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, MM. ZACAROPOULOS, MACE, Mlle NATUREL, MM. FOULIARD, RANJI.

Je vous remercie.

I - Pôle Administration générale

Économie, Commerce et Développement durable

1.1 - Convention « charte qualité confiance » avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Hauts-de-Seine pour l'année 2011.

M. le Maire

Le point 1, la convention « charte qualité confiance », Monsieur De Boutray ?

M. De Boutray

Merci.

Bonsoir mes chers collègues, bonsoir Monsieur le Maire.

Il s'agit là de la reconduction de la charte qualité confiance qu'on a mise en place depuis 2004 à l'initiative de la CMA (Chambre de Métiers et d'Artisanat) et du Conseil Général.

L'idée est de fédérer l'ensemble des artisans de la ville autour d'un concours et d'un audit où la base de l'audit et des résultats se font sur la partie conseil et disponibilité.

Cela a beaucoup de succès. Tous les ans, on a à peu près 70 artisans qui ont gagné, qui font l'objet d'une remise de récompense ici, en présence du Président de la Chambre de Métiers.

Cette année, on veut renouveler cette opération.

C'est pourquoi nous vous demandons d'autoriser le Maire à signer cette charte qualité confiance 2011.

J'ai oublié de préciser qu'il y avait un coût de 5 000 euros pour financer cette opération.

Je vous remercie.

M. le Maire

Merci, Monsieur De Boutray.

M. Conway et M^{me} Fommarty sont entrés en séance.

Y a-t-il des questions à M. De Boutray ?

Pas de question.

On passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

35 voix pour : *unanimité*

Merci.

Police municipale

1.2 - Demande de concours publics au titre du FIPD dans le cadre du projet de développement d'un réseau de vidéo-protection (phase études préalables) sur le territoire communal de La Garenne-Colombes.

M. le Maire

Le point suivant, demande de concours publics pour la vidéo-protection, Monsieur Butet ?

M. Butet n'est pas là, donc ce sera moi.

Mes chers collègues, vous savez qu'un certain nombre de villes voisines se sont équipées de vidéosurveillance.

Je vous propose, comme nous en avons déjà parlé dans le passé dans cette assemblée, de nous porter candidats à obtenir une aide qui nous permettrait de lancer une première étape qui serait l'étude d'un possible réseau de vidéosurveillance à La Garenne-Colombes.

Je parle évidemment avec une sorte de précaution, comme vous pouvez le voir, puisqu'il s'agit réellement d'une première étude qui nous permettra de déterminer les besoins et, éventuellement, le type de vidéosurveillance et, bien entendu, dans cette hypothèse, également la localisation des caméras, avec un échéancier éventuel d'installation, ainsi que, bien entendu, le budget.

Y a-t-il des remarques particulières ?

Monsieur Ranji ?

M. Ranji

Monsieur le Maire, mes chers collègues, tout d'abord, je tiens à préciser que nous allons voter en faveur de cette étude, car, pour nous, la sécurité est une question importante et face à des cas d'incivilité de plus en plus nombreux et à des violences aux personnes fréquentes dans notre ville, la commune se doit d'avoir une réponse claire d'abord en matière de prévention, mais aussi pour des sanctions contre cette délinquance.

Mais il ne faut pas oublier qu'il s'agit avant tout d'une fonction régaliennne et, malheureusement, La Garenne-Colombes, comme bien d'autres villes, connaît une diminution des effectifs de la police nationale.

Alors, la vidéosurveillance ne doit pas être un tabou si elle peut être un atout pour les forces de police. Pour nous, c'est une chose claire.

Mais j'espère vraiment que cette étude prendra en compte la globalité des problématiques liées à la vidéosurveillance et, enfin, qu'on ait, à la fin de cette étude, l'ensemble des conclusions, notamment dans le cadre du CLSPD.

M. le Maire

Merci.

Y a-t-il d'autres remarques ou interventions ?

Monsieur Conway ?

M. Conway

M. le Maire, mes chers collègues, bonsoir.

Tout d'abord, excusez-moi de mon léger retard.

Ce que je voulais dire sur ce point concernant la vidéosurveillance, c'est qu'à nouveau, il me semble qu'on procède en évoquant une des solutions possibles dans la prévention et la sécurité qui est la vidéosurveillance et que je regrette que l'on aborde ce point sans que l'on ait eu un diagnostic fait par le Comité local de sécurité et de prévention de la délinquance, parce que la vidéosurveillance est une solution et là, ce soir, sous prétexte d'avoir une aide...

Je pense que dans les objectifs, il y a des objectifs qui sont des objectifs de finalité et d'autres qui sont des objectifs de moyens et, clairement, la vidéosurveillance est un objectif de moyens et il me semble qu'on met la charrue avec les bœufs.

M. le Maire

Merci beaucoup.

D'autres remarques ?

Madame Juvin-Marleix ?

M^{me} Juvin-Marleix

Je ne comprends pas votre expression : mettre la charrue avant les bœufs, alors même qu'il s'agit de faire une étude.

M. le Maire

Ce n'est pas une étude agricole.

M. Conway

C'est une autre manière de dire : poser le problème en termes de solution.

Ce qu'il faut, à mes yeux, à nos yeux, au préalable, c'est faire un diagnostic de la situation. Ce diagnostic de la situation fait partie d'un des points de cette démarche qui est la création d'un Observatoire de la délinquance. Le Comité local de prévention de la délinquance ne s'est pas encore réuni, que je sache, et donc il n'y a pas eu l'occasion de partager ici quels sont les points délicats ou pas.

Dans ce cadre-là, la vidéosurveillance n'est qu'un des moyens de répondre ; cela peut être : modifier les tournées de la police nationale, éviter des zones dans lesquelles il n'y a pas de commerce, par exemple... Il y a de multiples moyens d'humaniser et donc de prévenir la délinquance. Il y a également les actions au sein des collègues, etc.

La vidéosurveillance n'est qu'un des moyens et avant de mettre en œuvre ce moyen-là et de se poser la question : « Où les mettre, combien cela coûte, comment faire ? », c'est de se dire : « Quels sont les problèmes et quelles solutions, quelle palette de solutions on a à notre disposition, dont fait partie la vidéosurveillance ? », sur laquelle on n'a pas de tabou, effectivement. Par contre, on veut vraiment que ce soit abordé dans l'étape.

M. le Maire

Très bien.

Merci.

Pas d'autre remarque ? (*Non.*)

Je vous remercie et je vois que tout le monde partage ce souci de la sécurité, j'en suis ravi.

Monsieur Ranji, le Parti Socialiste a manifestement bien évolué ces dernières années. J'ai souvenir qu'en 2001, quand j'ai été élu Maire, il y avait sept policiers nationaux à La Garenne-Colombes, sept ! À 19 heures, il n'y en avait plus. Quand le ministre de l'Intérieur de l'époque, en 2004, a ouvert un commissariat de police de La Garenne-Colombes avec une quarantaine ou une cinquantaine de policiers, j'ai eu des commentaires sarcastiques à l'époque sur la non-nécessité d'avoir un tel commissariat à La Garenne-Colombes.

Je constate aujourd'hui que, finalement, tout le monde se rend à l'évidence que cela était nécessaire et je vous remercie de votre soutien tardif, mais votre soutien néanmoins, et je sais votre souci de la question de la sécurité.

On va passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Une abstention. Qui est pour ? Adopté à l'unanimité moins une abstention.

34 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, BALLIN, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, MM. ZACAROPOULOS, MACE, Mlle NATUREL, MM. FOULIARD, RANJI.

1 abstention : M. CONWAY

Je vous remercie.

II - Pôle Ressources

Finances

2.1 - Subventions aux associations et au CCAS.

M. le Maire

Le point 3, Jean-Philippe ?

M. Ballin

En fait, lors du vote du budget, on avait donné la liste des subventions.

Par prudence juridique – il vaut mieux être prudent ces derniers temps –, on refait passer une délibération sur les subventions où chaque élu précisera bien s'il participe activement ou non, afin d'éviter tout conflit d'intérêt lors du vote des subventions à chaque association.

On a la liste détaillée ; je pense qu'on ne va pas revenir dessus.

Philippe, je pense qu'il faut demander à chaque élu leur adhésion.

M. le Maire

Ce que je vous propose – merci, Jean-Philippe –, c'est de faire comme nous faisons chaque année : je vais faire un tour de la salle et je vais demander à chacun d'entre vous pour quelles associations vous ne voulez pas voter ; on va le faire comme cela, ce sera peut-être plus simple. Nous allons enregistrer votre déclaration et, à la fin, nous voterons. Je vous propose de voter globalement, à moins que vous ne vouliez voter une association plutôt qu'une autre, mais ce sera possible. Si le vote est global, nous considérerons que vous n'avez voté que pour ceux dont vous n'avez pas déclaré de conflit d'intérêt quelconque.

Je vais prendre la parole...

Madame Labrousse, je vous exclus de quelle...

M^{me} Labrousse

Le Souvenir Français et l'ADAVIP.

M. le Maire

Monsieur Hervo ?

M. Hervo

Le Photo-Club et l'APCG amicale philatélique.

M. le Maire

Monsieur Perrée ?

M. Perrée

Le Comité des Œuvres Sociales, le Comité des Médailleurs de la jeunesse et des sports, l'AEGC et les Parents Enfants Inadaptés.

M. le Maire

M^{me} Margaria est absente. Monsieur Houtart ?

M. Houtart

Aucune.

M. le Maire

Madame Juvine-Marleix ?

M^{me} Juvine-Marleix

Le COS et le Conservatoire.

M. le Maire

Monsieur De Boutray ?

M. De Boutray

L'AEGC.

M. le Maire

Madame Rimbault ?

M^{me} Rimbault

Aucune.

M. le Maire

Monsieur Dubois ?

M. Dubois

La Garenne Jeunesse.

M. le Maire

Monsieur Ballin ?

M. Ballin

Aucune.

M. le Maire

Monsieur Chaillet ?

M. Chaillet

L'UNC ?

M. le Maire

Monsieur Dransart ?

M. Dransart

Comité des Médailleurs jeunesse et sports et La Garenne Jeunesse.

M. le Maire

Madame Vaussoué ?

M^{me} Vaussoué

La Croix Rouge, Les Médailleurs jeunesse et sports, la SNAAG et Le Souvenir Français.

M. le Maire

Madame Mangeard ?

M^{me} Mangeard

L'AEGC et je fais partie aussi de l'École de la deuxième chance, donc...

M. le Maire

Absolument !

Merci.

Monsieur Pouilly ?

M. Pouilly

Le Souvenir Français et l'AEGC.

M. le Maire

Madame Lioret ?

M^{me} Lioret

Aucune.

M. le Maire

Monsieur Pinta ?

M. Pinta

Aucune.

M. le Maire

Madame De Bellabre ?

M^{me} De Bellabre

Aucune.

M. le Maire

Madame Thimel ?

M^{me} Thimel

AEGC.

M. le Maire

Madame Vingering ?

M^{me} Vingering

Aucune.

M. le Maire

Madame Fommarty ?

M^{me} Fommarty

Aucune.

M. le Maire

Madame Gaillabaud ?

M^{me} Gaillabaud

L'AEGC.

M. le Maire

Monsieur Citerne ?

M. Citerne

Aucune.

M. le Maire

Madame Kalfon ?

M^{me} Kalfon

Aucune.

M. le Maire

Monsieur Graux ?

M. Graux

SHERPAS.

M. le Maire

Monsieur Zacaropoulos ?

M. Zacaropoulos

Aucune.

M. le Maire

Monsieur Macé ?

M. Macé

L'Association des DGS des Hauts-de-Seine.

M. le Maire

Madame Naturel ?

M^{lle} Naturel

Aucune.

M. le Maire

Monsieur Fouliard ?

M. Fouliard

L'AEGC.

M. le Maire

Monsieur Ranji ?

M. Ranji

La Garenne Jeunesse et Sabligar.

M. le Maire

Monsieur Conway ?

M. Conway

Aucune.

M. le Maire

Pour ma part, je ne souhaiterai pas participer au Conservatoire de Musique, à La Garenne Jeunesse même si c'est une vieille affaire et au Comité des Œuvres Sociales.

Est-ce que tout le monde est d'accord pour que nous votions en groupe ? Monsieur Macé, qu'est-ce que vous en pensez ? On vote tout ? Il n'y a pas quelqu'un qui dit : « *Moi, je ne veux pas voter pour telle association* » ?

(M. Macé fait un signe de tête négatif.)

Très bien.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

- **Comité des Œuvres Sociales du personnel communal de La Garenne-Colombes (C.O.S.)..... 35.000 €**
32 voix pour : Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme MARGARIA, MM. HOUTART, DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, BALLIN, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, MM. ZACAROPOULOS, MACE, Mlle NATUREL, MM. FOULIARD, RANJI, CONWAY.
 MM. JUVIN, PERREE, Mme JUVIN-MARLEIX ne prennent pas part au vote.

- **Comité des fêtes des Champs-Philippe 1.300 €**
35 voix pour : unanimité

- **Comité des fêtes des Vallées 2.000 €**
35 voix pour : unanimité

- **SEMLH Légion d'honneur 130 €**
35 voix pour : unanimité

- **Anciens de la 2^{ème} D.B. 150 €**
35 voix pour : unanimité

- **SNAAG SN des Amis et Anciens de la Gendarmerie 150 €**
34 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, BALLIN, CHAILLET, Mme MANGEARD, MM. DRANSART, BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, MM. ZACAROPOULOS, MACE, Mlle NATUREL, MM. FOULIARD, RANJI, CONWAY.
 Mme VAUSSOUÉ ne prend pas part au vote.

- **ACPG-CATM Prisonniers de Guerre..... 190 €**
35 voix pour : unanimité

- **Association Rhin et Danube 200 €**
35 voix pour : unanimité

- **Association des DGS des Hauts-de-Seine 200 €**
34 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, BALLIN, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. ZACAROPOULOS, Mlle NATUREL, MM. FOULIARD, RANJI, CONWAY.
 M. MACE ne prend pas part au vote.

- **Le Souvenir Français 300 €**
32 voix pour : MM. JUVIN, HERVO, PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, BALLIN, CHAILLET, Mme MANGEARD, MM. DRANSART, BUTET, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, MM. ZACAROPOULOS, MACE, Mlle NATUREL, MM. FOULIARD, RANJI, CONWAY.
 Mmes LABROUSSE, VAUSSOUÉ et M. POUILLY ne prennent pas part au vote.

- **UNC - 44^{ème} section 524 €**
34 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, BALLIN, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, MM. ZACAROPOULOS, MACE, Mlle NATUREL, MM. FOULIARD, RANJI, CONWAY.
 M. CHAILLET ne prend pas part au vote.

- **Croix Rouge Française 6.000 €**
34 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, BALLIN, CHAILLET, Mme MANGEARD, MM. DRANSART, BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, MM. ZACAROPOULOS, MACE, Mlle NATUREL, MM. FOULIARD, RANJI, CONWAY.

Mme VAUSSOUÉ ne prend pas part au vote.

- ADPEP 92	250 €
35 voix pour : <i>unanimité</i>	
- Conservatoire de musique	614.679 €
33 voix pour : Mme LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, Mme MARGARIA, MM. HOUTART, DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, BALLIN, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, MM. ZACAROPOULOS, MACE, Mlle NATUREL, MM. FOULIARD, RANJI, CONWAY	
M. JUVIN et Mme JUVIN-MARLEIX, ne prennent pas part au vote.	
- Tailleurs d'Ymages	200 €
35 voix pour : <i>unanimité</i>	
- LABEL	200 €
35 voix pour : <i>unanimité</i>	
- La Scena Befana	200 €
35 voix pour : <i>unanimité</i>	
- ACPCG association Culturelle portugaise	500 €
35 voix pour : <i>unanimité</i>	
- Club Loisirs et Découverte	800 €
35 voix pour : <i>unanimité</i>	
- Photo-Club	2.200 €
34 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, BALLIN, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, MM. ZACAROPOULOS, MACE, Mlle NATUREL, MM. FOULIARD, RANJI, CONWAY.	
M. HERVO ne prend pas part au vote.	
- A.P.C.G. amicale philatélique	2.500 €
34 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, BALLIN, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, MM. ZACAROPOULOS, MACE, Mlle NATUREL, MM. FOULIARD, RANJI, CONWAY	
M. HERVO ne prend pas part au vote.	
- Chœur et orchestre Telemann	3.750 €
35 voix pour : <i>unanimité</i>	
- Cercle des Arts Plastiques	37.000 €
35 voix pour : <i>unanimité</i>	
- Foyer Socio-Educatif des Vallées	100 €
35 voix pour : <i>unanimité</i>	
- Association sportive du Lycée La Tournelle	300 €
35 voix pour : <i>unanimité</i>	
- Foyer Esquimaux	400 €
35 voix pour : <i>unanimité</i>	
- Comité Local des Médailleurs Jeunesse et Sports (CDMJS 92)	400 €
33 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, BALLIN, CHAILLET, Mmes MANGEARD, VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme	

JOURNAL OFFICIEL DE LA GARENNE- COLOMBES NUMÉRO 91 – Séance du 26 mai 2011

LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BARRAQUAND, Mle HABERAH, M. ZACAROPOULOS, M. MACE, Mle NATUREL, MM. FOULIARD, RANJI, CONWAY

MM. PERREE et DRANSART ne prennent pas part au vote.

- Pétanque Club Garennois	600 €
35 voix pour : <i>unanimité</i>	
- Vélo-Club Garennois	2.000 €
35 voix pour : <i>unanimité</i>	
- Association sportive des Cheminots de l'Ouest (A.S.C.O.)	3.000 €
35 voix pour : <i>unanimité</i>	
- Tir sportif garennois	13.500 €
35 voix pour : <i>unanimité</i>	
- Cercle d'Escrime Garennois	47.000 €
35 voix pour : <i>unanimité</i>	
- Tennis Club Garennois	55.000 €
35 voix pour : <i>unanimité</i>	
- Association Amicale des Anciens Elèves de La Garenne-Colombes (AEGC)	58.000 €
27 voix pour : <i>M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mmes JUVIN-MARLEIX, RAIMBAULT, MM. DUBOIS, BALLIN, CHAILLET, DRANSART, BUTET, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, VINGERING, FOMMARTY, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BARRAQUAND, Mle HABERAH, MM. ZACAROPOULOS, MACE, Mle NATUREL, MM. RANJI, CONWAY.</i>	
<i>MM. PERREE, de BOUTRAY, Mmes MANGEARD, VAUSSOUÉ, M. POUILLY, Mmes THIMEL, GAILLABAUD et M. FOULIARD ne prennent pas part au vote.</i>	
- Arts martiaux Garennois	62.000 €
35 voix pour : <i>unanimité</i>	
- Olympic Garennois Natation	163.500 €
35 voix pour : <i>unanimité</i>	
- Olympic Garennois	185.000 €
35 voix pour : <i>unanimité</i>	
- Association football Club de La Garenne-Colombes (A.F.G.C.)	380.000 €
35 voix pour : <i>unanimité</i>	
- Jeunesse et avenir garennois (JAG)	1.100 €
35 voix pour : <i>unanimité</i>	
- Scouts et guides de France	3.600 €
35 voix pour : <i>unanimité</i>	
- La Garenne Jeunesse (LGJ)	33.000 €
31 voix pour : <i>Mme LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, M. BALLIN, CHAILLET, Mmes MANGEARD, VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BARRAQUAND, Mle HABERAH, MM. ZACAROPOULOS, MACE, Mle NATUREL, MM. FOULIARD, CONWAY.</i>	
<i>MM. JUVIN, DUBOIS, DRANSART et RANJI ne prennent pas part au vote.</i>	
- Association départementale des conjoints survivants des Hauts-de-Seine (ADVC 92)	150 €
35 voix pour : <i>unanimité</i>	
- APIH Maison de l'Enfant	200 €
35 voix pour : <i>unanimité</i>	

- ADAVIP	200 €
34 voix pour : MM. JUVIN, HERVO, PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, BALLIN, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, MM. ZACAROPOULOS, MACE, Mle NATUREL, MM. FOULIARD, RANJI, CONWAY.	
Mme LABROUSSE ne prend pas part au vote.	
- Association des paralysés de France - délégation 92	350 €
35 voix pour : unanimité	
- Secours Catholique	600 €
35 voix pour : unanimité	
- Saint Vincent de Paul	1.000 €
35 voix pour : unanimité	
- Soins Humanitaires et Réconfort aux Personnes Agées (SHERPAS)	5.500 €
34 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, BALLIN, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, M. BARRAQUAND, Mlle HABERAH, MM. ZACAROPOULOS, MACE, Mle NATUREL, MM. FOULIARD, RANJI, CONWAY.	
M. GRAUX ne prend pas part au vote.	
- Drapeau blanc	800 €
35 voix pour : unanimité	
- École de la 2^{ème} chance	8.000 €
34 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, BALLIN, CHAILLET, DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, MM. ZACAROPOULOS, MACE, Mle NATUREL, MM. FOULIARD, RANJI, CONWAY.	
Mme MANGEARD ne prend pas part au vote.	
- APEI Parents d'Enfants Inadaptés	300 €
34 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, BALLIN, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, MM. ZACAROPOULOS, MACE, Mle NATUREL, MM. FOULIARD, RANJI, CONWAY.	
M. PERREE ne prend pas part au vote.	
- Crèche associative Lechaïm	1.000 €
35 voix pour : unanimité	
- Amicale des Locataires SABLIVAL	50 €
35 voix pour : unanimité	
- Amicale des Locataires SABLIGAR	50 €
34 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, BALLIN, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, MM. ZACAROPOULOS, MACE, Mle NATUREL, MM. FOULIARD, CONWAY.	
M. RANJI ne prend pas part au vote.	
- Le Relais de La Sablière	50 €
35 voix pour : unanimité	
- Mission locale	20.000 €
35 voix pour : unanimité	

- C.C.A.S.
35 voix pour : unanimité

871.554,08 €

Je vous remercie pour ce morceau d'anthologie juridique.

Monsieur Ranji, je vous en prie ?

M. Ranji

Je voulais juste intervenir, parce que c'est parti très vite...

M. le Maire

Allez-y, je vous en prie.

M. Ranji

J'avais trois petites questions concernant les subventions aux associations.

D'abord, concernant la subvention aux Tir Sportif Garennois, les années précédentes, elle était de 3 500 euros et là, elle passe à 13 500 euros, donc une augmentation de 10 000 euros ; je voulais simplement savoir pourquoi.

Ensuite, concernant La Garenne Jeunesse, il y a une chose que je ne comprends pas : il y a une légère baisse d'année en année par rapport à la subvention de cette association, surtout que cette année, un deuxième local vient d'ouvrir, très récemment, donc, théoriquement, cela devrait engendrer des coûts supplémentaires.

Dernière question, cette année, il n'y a pas de subvention pour l'association Bad & Squash ; pourquoi ?

M. le Maire

M. Dransart va vous répondre.

M. Dransart

Je peux répondre à deux questions sur trois.

La première, pour le Tir Sportif, il s'agit, en fait, d'un changement de charge, puisque l'accueil du centre de tir était auparavant géré par un membre du personnel de la Ville et, maintenant, il est géré par l'association ; il s'agit simplement d'un transfert de charge qui correspond à ces 9 000 ou 10 000 euros, de mémoire.

Ensuite, La Garenne Jeunesse, je ne peux pas répondre.

La troisième, c'était ?

M. Ranji

Bad & Squash.

M. Dransart

Malgré nos nombreuses, nombreuses, nombreuses relances, ils ne nous ont pas déposé de demande pour cette année.

M. le Maire

Il sera toujours possible, en cas de souci, bien entendu, de revoir la position du Conseil Municipal...

M. Dransart

Absolument !

M. le Maire

... sur une association isolée.

Merci.

Monsieur Dubois, vous voulez parler de La Garenne Jeunesse, je pense ?

M. Dubois

Oui.

Effectivement, la subvention de La Garenne Jeunesse diminue d'année en année, mais leur trésorerie augmente d'année en année.

En l'occurrence, au 1^{er} janvier, il leur restait environ 30 000 euros dans les caisses, parce que, notamment, ils ont obtenu une subvention du Conseil Général d'environ 20 000 euros.

M. Ranji

Cette subvention, ils ne l'avaient pas les années précédentes ?

M. Dransart

Non.

M. le Maire

Cela sert d'avoir un conseiller général efficace !

Merci, Monsieur Ranji, de nous avoir permis de souligner cette question.

(Rires.)

(Intervention hors micro de M. Ranji.)

C'est vrai !

Objectivement, le Conseil Général nous donne quelques dizaines de milliers d'euros.

Ressources Humaines

2.2 - Convention d'objectifs triennale entre l'association « le Comité des Œuvres Sociales du personnel communal » et la Ville de La Garenne-Colombes.

M. le Maire

Pour éviter à M. Perrée de se retrouver dans des conflits d'intérêt insolubles, ainsi qu'à Isabelle Juvin-Marleix, je me permets, mes chers collègues, de vous faire passer ce projet de convention de 35 000 euros, donc supérieur à 23 000 euros ; c'est 23 000 la limite.

Vous retrouverez la convention type, assez identique à celle que vous avez votée pour les différentes associations du dernier Conseil. Je crois qu'on a passé l'AEGC récemment, de mémoire... On les passe toutes les unes derrière les autres.

Est-ce que vous avez des remarques particulières ?

Monsieur Macé ?

M. Macé

Tout d'abord, dans la convention, n'apparaît pas, mais c'est peut-être normal, de personnel mis à disposition pour assurer, par exemple, des permanences ; est-ce que c'est le cas ou pas ? Est-ce qu'il y a du personnel communal qui est mis à disposition de l'association pour assurer des permanences vis-à-vis des agents municipaux ?

Deuxièmement, je souhaiterais que le président Perrée nous indique la date...

(Rires.)

M. le Maire

Allez-y, le président Perrée va vous répondre !

M. Macé

... du cocktail organisé pour la fête des mères 2011.

M. Perrée

Avec grand plaisir, si vous me laissez consulter mon agenda.

M. le Maire

En attendant, vous pouvez peut-être répondre sur le personnel, Monsieur le Président !

M^{me} Juvin-Marleix

C'est lundi.

M. Perrée

Lundi prochain, si mes souvenirs sont bons. Oui, c'est lundi 30, à 17 heures 30.

M. le Maire

Très bien.

Sur la première question, Monsieur Perrée, qui est moins amusante, puisqu'il ne s'agit pas de fête ? Monsieur le Président ?

M. Perrée

Le personnel qui est à notre disposition ?

M. le Maire

Oui. Donc il y a du personnel communal.

M. Perrée

Oui, c'est du personnel communal, mais c'est du personnel...

M. le Maire

Monsieur Macé suggérait...

M. Macé

Cela n'apparaît pas dans la convention.

M. le Maire

... habilement, comme d'habitude, de faire figurer ce personnel qui, de toute façon, existe dans ladite convention. Je ne suis pas contre.

On va revoir cela. Je suis assez d'accord, s'il n'y a pas d'objection particulière.

On peut passer au vote ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

33 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme MARGARIA, MM. HOUTART, DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, BALLIN, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUE, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. ZACAROPOULOS, M. MACE, Mlle NATUREL, MM. FOULIARD, RANJI, CONWAY.

M. PERREE et Madame JUVIN-MARLEIX ne prennent pas part au vote.

Je vous remercie.

2.3 - Personnel communal - Convention d'aménagement d'emploi relative à l'insertion des sportifs de haut niveau avec la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports et la Fédération Française Handisport.

M. le Maire

Madame Juvin-Marleix ?

M^{me} Juvin-Marleix

Merci.

Je vous propose de conclure une convention entre le Préfet, la Ville, la Fédération française handisport et M. Clavel Kayitare, qui est adjoint administratif deuxième classe et qui est assistant sportif à Marcel-Payen, afin de lui permettre de libérer 46 % de son temps de travail annuel pour se consacrer à sa discipline sportive et se préparer aux futurs Jeux Olympiques de 2012.

M. le Maire

Merci.

Des remarques particulières pour notre champion, un ou de nos deux champions, je le rappelle, puisqu'il y en a un deuxième qui siège dans cette assemblée ? Non, pas de remarque ? (*Aucune.*)

On passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

35 voix pour : *unanimité*

Merci.

Quels sont, Robert, les programmes sportifs à venir pour Clavel ?

M. Citerne

C'est chargé. Il a les « monde », il prépare...

Le problème, en fait, c'est qu'on a une convention une Convention d'insertion professionnelle, CIP, qui est acceptée par la société qui nous embauche, avec l'État et la Fédération. En fait, un CIP coûte de l'argent. Dégager 46 % de son temps à un athlète, c'est génial, surtout sur une mairie.

Les entraînements sont... Les miens sont déjà très difficiles, c'est à peu près 16 heures par semaine d'entraînement, sans compter les repos, les kinés et tout ce qui s'ensuit, c'est un entraînement global.

Lui, il doit avoir plus de 20 heures par semaine, s'il s'en tient à son rythme. C'est un athlète... L'escrimeur, c'est un peu moins d'entraînement. Il a beaucoup d'entraînement et beaucoup de psychologie aussi, qui est difficile, il s'entraîne énormément à l'étranger, il essaye...

La Fédération a fait un plan « jeunes » pour aider justement les athlètes – surtout l'athlétisme, le tennis de table et la natation – pour faire des parcours d'excellence et pouvoir faire que les jeunes qui montent, comme Clavel, puissent s'entraîner dans les meilleures possibilités et solutions possibles envers la Fédération et la société, en l'occurrence la Mairie, qui l'emploie.

Je remercie tout le Conseil ; c'est génial, c'est un super-geste ! À Pékin, on a loupé à une porte et je pense que grâce à ces entraînements, la Fédération a compris qu'il fallait qu'on s'entraîne comme les valides, comme des professionnels. Là, on y arrive de plus en plus et, d'année en année, on va progresser aussi bien que les Chinois ; je l'espère.

Merci.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Pas d'autre remarque ? (*Non.*)

On a voté.

III - Pôle Services à la population

Affaires scolaires

3.1 - Protocole d'accord transactionnel entre l'association « L'Action Musicale » et la Ville de La Garenne-Colombes.

M. le Maire

Le point suivant, Madame Mangeard ?

M^{me} Raimbault

Non, c'est moi.

Merci, Monsieur le Maire.

M. le Maire

C'est Monique Raimbault.

(Rires.)

J'ai un peu de mal... Vous allez vous arranger pour les prénoms ; si vous pouviez faire quelque chose de plus facile pour moi...

C'est quoi, votre deuxième prénom, Madame Mangeard ?

(Rires.)

M^{me} Mangeard

Liliane.

M. le Maire

Très bien. Je saurai.

M. Conway

Monsieur le Maire, si je peux me permettre, le problème vient du fait que vous l'appellez par son nom ; dites simplement le prénom, elles se reconnaîtront.

(Intervention inaudible de M^{me} Mangeard.)

(Rires.)

M. le Maire

Laissez tomber !

Merci, Monsieur Conway.

Madame Raimbault ?

M^{me} Raimbault

Monique Céline.

M. le Maire

Monique Céline et Monique Liliane. Je vais essayer de noter cela.

M^{me} Raimbault

En juin 2009, la Ville et l'association « L'Action Musicale » ont signé un marché à procédure adaptée afin d'initier les enfants de grande section de maternelle à la musique.

Il y a eu une reconduction expresse tardive du marché, l'activité n'a pas été interrompue, mais, en conséquence, le paiement des prestations a été suspendu par le Trésor Municipal de Colombes.

Afin de débloquent cette situation, un protocole d'accord transactionnel entre la Ville et l'association a été mis en place, prévoyant l'indemnisation égale à la prestation reçue pour l'année 2010/2011, ainsi que la continuité du marché jusqu'au 30 juin 2010, date limite de reconduction.

En contrepartie, la Ville et l'association s'engagent à ne pas intenter de recours dès la mise en place de ce dit protocole.

Pour information, il faut savoir que cette initiation est une activité qui connaît un franc succès auprès des enfants de grande section, elle concerne 13 classes et consiste essentiellement à la découverte d'instruments, de travail sur le rythme, le chant et la préparation des spectacles.

Je vous remercie.

M. le Maire

Merci, Monique Céline.

(Rires.)

Des remarques particulières ?

Monsieur Fouliard ?

M. Fouliard

Vincent.

M. le Maire

Vous, c'est plus facile, vous êtes le seul.

M. Fouliard

C'est sûr.

M. le Maire

Vous êtes unique, Monsieur Fouliard !

(Rires.)

M. Fouliard

Je n'en doute pas une seconde et je m'en félicite.

Quand on dit « *tardive* », Monsieur le Maire, cela veut dire quoi ?

M. le Maire

Pardon ?

M. Fouliard

Quand on dit : « *reconduction tardive* », on parle de quoi, en termes de délai ?

M^{me} Raimbault

Les deux mois de délai qui étaient prévus pour reconduire... Le préavis de reconduction a été dépassé.

M. Fouliard

Donc on a dépassé deux mois de délai...

M^{me} Raimbault

De deux mois.

M. Fouliard

C'est du fait de la Ville ?

(Intervention hors micro de M. le Maire.)

M^{me} Raimbault

Tout simplement.

M. Fouliard

D'accord.

Bien entendu, nous n'avons rien à redire sur la convention avec cette association, mais comme à chaque fois que vous nous faites voter un protocole, ce qui veut dire assez régulièrement, nous déplorons que cela n'ait pas été traité dans les temps.

C'est la raison pour laquelle nous voterons contre cette disposition.

M. le Maire

Merci.

Très bien.

Vous êtes contre... C'est intéressant.

Qui est contre ? 4 voix. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à la majorité.

31 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, BALLIN, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. ZACAROPOULOS, CONWAY.

4 voix contre : M. MACE, Mlle NATUREL, MM. FOULIARD, RANJI.

Merci aux 31 pour l'éducation musicale.

Actions Sociale et Familiale

3.2 - Convention d'objectifs et de financement relative à la prestation indemnité de garde crèche/SNCF.

M. le Maire

Je prends le point suivant.

Il s'agit d'une convention entre la Ville et l'action sociale de la SNCF qui propose à la Ville de passer cette convention afin que, dès lors que nous recevons des enfants d'agents SNCF dans nos crèches, la SNCF nous verse une subvention par enfant.

L'idée qu'à la SNCF est d'intéresser les Villes à choisir les enfants de leurs employés et de faciliter l'accueil, ainsi, des enfants des cheminots.

Y a-t-il des questions particulières ?

(M. Macé demande la parole.)

Oui, je vous en prie.

M. Macé

À ce jour, a-t-on une connaissance pour savoir quel est le nombre de familles qui pourraient rentrer dans ce dispositif ? Est-ce que vous avez une connaissance de personnes travaillant à la SNCF, ayant un ou des enfants gardés dans les crèches de la Ville ?

M. le Maire

Elles sont 11 familles... 11 enfants.

M. Macé

Merci.

M. le Maire

Je vous en prie.

Pas d'autre question ? (*Non.*)

On passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

35 voix pour : unanimité

3.3 - Convention d'aide à l'investissement « plan crèche pluriannuel d'investissement ».

M. le Maire

Convention d'aide à l'investissement « plan crèche pluriannuel d'investissement », vous avez reçu le rapport.

Comme vous le savez, nous avons une nouvelle crèche et la CAF nous aide, comme elle le fait d'ailleurs pour toutes les crèches du département, sur la dépense qui a été engagée pour l'investissement de cette crèche.

Sur un coût d'investissement de 2,3 millions d'euros, la CAF s'engage sur le versement non négligeable de 378 000 euros.

Est-ce que vous avez des remarques particulières ?

Monsieur Macé ?

M. Macé

Ce que je voudrais savoir, c'est : la demande est-elle postérieure au démarrage des travaux ? Quelle est la date de la demande de cette subvention qui intervient – *a priori*, vous la faites approuver à ce Conseil Municipal – bien après l'ouverture de cet équipement.

M. le Maire

En réalité, je ne suis pas certain de pouvoir répondre à votre question, mais je suis quasiment certain... Je n'ai pas le document qui me prouve ce que j'avance, mais je suis quasiment certain que la demande a été faite avant.

D'ailleurs, comme vous le savez, souvent, les demandes doivent être faites avant ; sinon... Au moins avant l'ouverture de la crèche.

Question suivante ? Non.

On passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

35 voix pour : unanimité

Je vous remercie.

IV - Pôle Services Techniques

Urbanisme

4.1 - Acquisition d'un appartement (lot 24) sis 14bis, boulevard de la République appartenant à M. Bansard.

M. le Maire

L'acquisition d'un appartement, Madame Labrousse, qui achète un très grand appartement ?

M^{me} Labrousse

Un très grand appartement de 12,18 mètres carrés au 14bis, boulevard de la République.

Comme nous avons déjà six lots dans cet immeuble destiné au logement social, nous achetons le septième lot pour un montant de 52 000 euros.

M. le Maire

Bien.

Y a-t-il d'autres remarques ?

Oui. Madame Naturel ?

M^{lle} Naturel

Monsieur le Maire, mes chers collègues, bonsoir.

Comme vous nous le rappelez dans cette délibération, La Garenne-Colombes a déjà acquis six logements dans cet immeuble. J'aurai, du coup, quelques questions à ce sujet ; c'est le moment, je pense.

M. le Maire

Si c'est le sujet, oui.

(Rires.)

M^{lle} Naturel

Oui.

Tout d'abord, pouvez-vous nous récapituler l'état des avancements des travaux de rénovation ?

Si certains appartements sont d'ores et déjà finis, sont-ils déjà conventionnés en logement social, de type PLAI ? Je le rappelle, ce type de logement social a pour caractéristique d'être financièrement accessible à tous et favorise, de fait, la mixité sociale et l'insertion par l'habitat. D'ailleurs, de mémoire, il me semble qu'on avait choisi ce type de logement dans les anciennes délibérations ; vous m'en donnerez acte.

Je vous remercie pour votre réponse, Madame Labrousse.

M^{me} Labrousse

Actuellement, des travaux ont été réalisés et quelques studios, parce qu'il faut bien prendre en compte que ce sont de très petits logements, comme vous le voyez, de moins de 14 mètres carrés pour l'ensemble des logements... Certains sont déjà mis à disposition, mais ils ne sont pas encore conventionnés.

M. le Maire

Merci.

D'autres remarques ?

(M^{lle} Naturel demande la parole.)

Je vous en prie.

M^{lle} Naturel

Vous nous dites que certains sont mis à disposition. Combien de logements, combien de mètres carrés et de quels tarifs vous vous acquittez ?

Merci.

M^{me} Labrousse

Le montant des loyers ?

M^{lle} Naturel

Oui, et combien de logements aussi.

M^{me} Labrousse

Actuellement, on doit en avoir quatre ou cinq, le septième va être acquis et celui que nous avons passé en séance du Conseil Municipal au mois de mars ne sera mis à disposition de la Ville que dans le dernier trimestre de 2011, donc nous n'avons aujourd'hui que cinq logements disponibles et trois sont actuellement remis en état et loués.

M. le Maire

Merci.

D'autres questions ?

M^{lle} Naturel

Oui.

Pour bien comprendre, est-ce qu'il y en a certains qui sont mis en location actuellement ?

M^{me} Labrousse

Oui, il y en a qui sont loués et d'autres qui vont être occupés...

M^{lle} Naturel

Sans conventionnement ?

M^{me} Labrousse

Sans conventionnement.

M^{lle} Naturel

Vous appliquez quand même un tarif social ?

M^{me} Labrousse

Tout à fait. On tourne autour de 300 euros mensuels.

M^{lle} Naturel

Pour 9 mètres carrés ?

M^{me} Labrousse

Pardon ?

M^{lle} Naturel

Est-ce que vous avez fait un montage de faire, par exemple... Comme vous le dites, c'est extrêmement petit et je pense qu'il est de notre rôle de proposer des logements de qualité et très décents, même si c'est pour des étudiants. Il serait peut-être envisageable de réunir plusieurs studettes, pour les logements à venir que l'on va acquérir, pour faire des choses plus grandes.

M^{me} Labrousse

C'est dans nos projets, effectivement, de récupérer plusieurs lots et de n'en faire qu'un, mais actuellement, nous avons des lots dispersés.

Mais nous remettons en état complètement les logements, du sol au plafond : l'électricité, les sanitaires et autres.

M. le Maire

Merci.

M^{lle} Naturel

Excusez-moi...

Vous louez donc 300 euros un 9 mètres carrés.

M^{me} Labrousse

Non, 14 mètres carrés.

M. le Maire

Si vous me le permettez, on est plutôt aux alentours de 200 euros que de 300 ; à vérifier.

M^{lle} Naturel

Oui, il serait préférable que ce soit 200 euros pour 14 mètres carrés, qui est déjà le plus haut du PLS, c'est-à-dire 14 euros du mètre carré...

M^{me} Labrousse

Vous dites 200 euros, Madame, mais comprenez-vous les charges ?

M^{lle} Naturel

Non, c'est hors charges, bien sûr.

M^{me} Labrousse

Je vous parle charges comprises. Ce n'est pas 300 euros charges non comprises, c'est 300 euros charges comprises.

M^{lle} Naturel

Très bien.

Cela fait donc 200 euros hors charges. On est déjà à 15 euros du mètre carré, le plafond étant à 9,57... On est déjà dans du haut tarif PLS. C'est juste ce que je voulais noter.

On était convenu sur un PLAI ; le PLAI, on est entre 5 et 6 euros du mètre carré.

M^{me} Labrousse

Mais on n'est pas conventionné aujourd'hui.

M^{lle} Naturel

Oui, mais la Ville aurait pu faire l'effort de proposer des logements au tarif du logement social et pas faire de la spéculation immobilière sur du bien public.

M^{me} Labrousse

Vous parlez de spéculation ?

M^{lle} Naturel

On est à 14 euros du mètre carré, Madame, pour des étudiants !

M^{me} Labrousse

Ce ne sont pas des étudiants, Madame.

M^{lle} Naturel

Cela pourrait être le cas.

M^{me} Labrousse

Et les jeunes qui...

M^{lle} Naturel

14 mètres carrés, vous ne louez pas cela à une famille, vous louez cela pour une personne.

M^{me} Labrousse

Pour une personne.

M^{lle} Naturel

Oui.

14 mètres carrés, on les destine en majorité à des étudiants...

M. le Maire

Madame Naturel, on vérifiera les chiffres, je crois qu'on est aux alentours de 200 euros. On est plutôt à 200 qu'à 300...

Deuxième point, cet immeuble est dans un état paradoxal ; il a une capacité à être en bon état, mais l'histoire fait que les propriétaires successifs ne s'en sont pas beaucoup occupés.

Il a été décidé d'acheter dès qu'un bien se libérait ; l'idée est celle-là. Dès que l'on pourra réorganiser dans l'espace plusieurs biens, nous le ferons.

L'idée est évidemment de créer des espaces de plus de 10 mètres carrés ou de 13 mètres carrés, comme on vient d'acheter là. Ce n'est évidemment pas possible de gérer ce type de logement, qui ne correspond pas à un besoin.

On va regrouper, on va rénover et on conventionnera, mais si on en a cinq ou six dans cet immeuble, on n'est pas encore en position d'avoir une opération significative. C'est toute la difficulté des copropriétés.

En fait, il y a deux manières de les acheter : soit on utilise l'outil de l'expropriation, mais il y a toute une procédure que vous connaissez, soit on va à la pêche, on cible un immeuble et dès que quelque chose sort, on achète, quitte à aller, de temps en temps, pousser la vente pour un propriétaire qui n'a plus vraiment envie de garder son bien. C'est ce que nous faisons avec cet immeuble.

C'est vrai que cela prend du temps, mais c'est la manière intelligente de faire. On fait du remembrement au sein d'un immeuble qui mérite une grosse rénovation.

Et puis, il y a des gens dedans souvent quand on achète. Il est arrivé qu'on achète avec des gens dedans. Il faut aussi gérer les gens dedans, ne pas les troubler, etc. C'est une affaire chirurgicale.

On reviendra souvent sur cet immeuble, puisque chaque fois qu'un appartement se libérera, sera en vente, de toute façon, nous nous proposerons à l'achat, systématiquement.

Y a-t-il d'autres questions ?

Monsieur Macé ?

M. Macé

Madame Labrousse, est-ce que vous auriez la gentillesse de nous envoyer demain, si c'était possible, les éléments qui concernent les loyers que vous nous avez indiqués, c'est-à-dire loyer de base plus les charges, pour savoir exactement ce qu'il en est par rapport aux chiffres que vous nous avez indiqués ? Si j'ai bien compris, il faut faire quelques vérifications.

Partons des bons chiffres et si vous aviez cette gentillesse de nous l'adresser dès demain, ce serait bien.

Je vous remercie, Madame Labrousse.

M^{me} Labrousse

Dès demain, Monsieur Macé, je ne vous le promets pas, parce que je suis plus à l'extérieur qu'en Mairie, mais je vous promets de le faire en début de semaine prochaine au plus tard.

M. le Maire

Merci beaucoup.

On va passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

35 voix pour : unanimité

Je vous remercie.

4.2 - Acquisition d'une portion de la parcelle cadastrée section S n° 156 d'une superficie de 9 mètres carrés sise 9, rue du 8-Mai.

M. le Maire

Le point suivant est la question d'une parcelle de 9 mètres carrés ; cette fois-ci, ce n'est plus un appartement, mais une parcelle de 9 mètres carrés. M. Hervo va acheter cela.

M. Hervo

Oui, il s'agit donc d'en terminer avec le réaligement de la rue du 8-Mai-1945. Nous avons déjà passé lors d'une précédente séance l'acquisition d'une bande de terrain au 11, rue du 8-Mai et, de ce fait, le portail de la parcelle voisine, au n° 9, se trouve complètement désaligné.

Nous nous sommes donc rapprochés du propriétaire. En théorie, nous achetons 9 mètres carrés, mais en réalité, nous n'en achetons qu'un, puisque depuis plusieurs décennies, 8 de ces 9 mètres carrés sont déjà affectés à la circulation publique, sans d'ailleurs probablement que les propriétaires ne le sachent très précisément. Nous appuierions donc cette situation.

Nous nous sommes rapprochés des propriétaires et, en contrepartie de la prise en charge de tous les travaux de modification du portail, ce propriétaire a accepté de céder à la commune ce terrain pour un euro symbolique, étant entendu que l'ordre de grandeur du coût des travaux de remise en état est supérieur à l'évaluation des Domaines, même pour les 9 mètres carrés concernés.

Je vous demande donc d'approuver cette acquisition pour en terminer avec la mise à l'alignement de la rue du 8-Mai-1945.

Merci.

M. le Maire

Merci pour cette explication.

Pas de remarque ? (*Non.*)

On passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

35 voix pour : unanimité

Merci.

V - Divers

5.1 - Décisions.

M. le Maire

N° 2011/74 : Contrat avec l'association Vélocité 92 relatif à l'organisation d'un spectacle prévu le mardi 12 avril 2011 pour les enfants des accueils de loisirs.

N° 2011/75 : Convention avec le centre d'études et de recherches en épidémiologie-prévention (CEREP) relative à une action de prévention bucco-dentaire dans les écoles élémentaires de La Garenne-Colombes.

N° 2011/76 : Marché à procédure adaptée relatif à la démolition partielle du garage municipal situé 11bis, rue de Châteaudun à La Garenne-Colombes.

N° 2011/77 : Appel d'offres ouvert : acquisition et livraison pour les besoins du groupement de commande de fourniture de bureau et du papier de reprographie et d'impression.

N° 2011/78 : Marché d'entretien et de maintenance des ascenseurs, monte-charge et systèmes de fermeture des bâtiments communaux.

N° 2011/79 : Mise en location à usage commercial de l'immeuble sis 11, rue de Châteaudun à La Garenne-Colombes.

N° 2011/80 : Avenant N° 1 au marché à procédure adaptée relatif à la préparation, la fourniture et la plantation d'arbres pour les voies et groupes scolaires de la commune de La Garenne-Colombes.

N° 2011/81 : Contrat avec la compagnie « Les Trois Chardons » relatif à un spectacle pour enfants prévu le dimanche 6 novembre 2011.

N° 2011/82 : Contrat avec la compagnie « Les Trois Chardons » relatif à un spectacle pour enfants prévu le dimanche 16 octobre 2011.

N° 2011/83 : Annule et remplace la décision N° 2011/177 relative à l'appel d'offres ouvert : acquisition et livraison pour les besoins du groupement de commande de fournitures de bureau et du papier de reprographie et d'impression.

N° 2011/84 : Contrat avec « Mélomania » relatif à la prestation musicale par le groupe « Kérozène » prévue le mardi 21 juin 2011 dans le cadre de la fête de la musique.

N° 2011/85 : Contrat avec « International Show parade » relatif à l'animation musicale « Les Fées marraines » dans le cadre de « La Garenne en fête » samedi 18 et dimanche 19 juin 2011.

N° 2011/86 : Contrat avec « International Show parade » relatif à l'animation musicale « Pavullese » dans le cadre de « La Garenne en fête » samedi 18 et dimanche 19 juin 2011.

N° 2011/87 : Contrat avec l'association « Atout musique » pour l'organisation d'un concert au Mastaba 1.

N° 2011/88 : Contrat avec l'association « La Boîte à musiques » relatif à la prestation musicale « Dixivband » dans le cadre de « la Garenne en fête » dimanche 19 juin 2011.

N° 2011/89 : Contrat avec « Blanger organisation » relatif à l'animation « les chats bottés » prévue dans le cadre de « La Garenne en fête » dimanche 19 juin 2011.

N° 2011/90 : Contrat avec « Blanger organisation » relatif à l'animation « la roulotte du chat botté » prévue dans le cadre de « La Garenne en fête » dimanche 19 juin 2011.

N° 2011/91 : Contrat avec « Vivien Events » relatif à la prestation musicale « Jazz velours Nostalgia Da Bossa » prévue le mardi 21 juin 2011 dans le cadre de la fête de la musique.

N° 2011/92 : Contrat avec l'association « Godfingers » relatif à une animation musicale prévue dans le cadre de « La Garenne en fête » dimanche 19 juin 2011.

N° 2011/93 : Contrat avec « Blanger organisation » relatif à l'animation « le coffre aux trésors et Captain Magic » prévues dans le cadre de « La Garenne en fête » samedi 18 et dimanche 19 juin 2011.

N° 2011/94 : Contrat avec l'association « Lily et Co » relatif à une animation musicale prévue le mardi 21 juin 2011 dans le cadre de la fête de la musique.

N° 2011/95 : Contrat avec le groupe « Joke Box » relatif à une animation prévue dans le cadre de La Garenne en fête dimanche 19 juin 2011.

- N° 2011/96 : Contrat avec la société Ciné Matériel de Paris relatif à trois projections en plein air prévues au parc Wangen-Im-Allgäu les 30 juillet, 6 et 20 août 2011.
- N° 2011/97 : Contrat avec « Blanger organisation » relatif à la location de 3 attelages dans le cadre de « La Garenne en fête » samedi 18 et dimanche 19 juin 2011.
- N° 2011/98 : Contrat avec le groupe The Jam Street relatif à une animation musicale prévue le mardi 21 juin 2011 dans le cadre de la fête de la musique.
- N° 2011/99 : Contrat avec l'association Médical Events 92 relatif à la prestation musicale par l'orchestre « Komodo Blues » prévue le mardi 21 juin 2011 dans le cadre de la fête de la musique.
- N° 2011/100 : Contrat avec le groupe « les dimanches Country » relatif à une animation musicale prévue le dimanche 19 juin 2011 dans le cadre de la Garenne en fête.
- N° 2011/101 : Contrat avec l'association « La Boite à musiques » relatif à la prestation musicale « Dixi-farniente » dans le cadre de La Garenne en fête dimanche 19 juin 2011.
- N° 2011/102 : Contrat avec « la compagnie Remue Ménage » relatif à une animation musicale dans le cadre de « La Garenne en fête » dimanche 19 juin 2011.
- N° 2011/103 : Contrat avec l'association « Atout musique » relatif à une prestation musicale prévue le mardi 21 juin 2011 dans le cadre de la fête de la musique.
- N° 2011/104 : Contrat avec le groupe Venice Beach relatif à une animation musicale prévue le mardi 21 juin 2011 dans le cadre de la fête de la musique.
- N° 2011/105 : Contrat avec l'association « Les Vents des Bois » relatif à une animation musicale prévue le mardi 21 juin 2011 dans le cadre de la fête de la musique.
- N° 2011/106 : Contrat avec la « SARL Sonotek » relatif à la prestation musicale « Marissu Quintet » prévue le mardi 21 juin 2011 dans le cadre de la fête de la musique.
- N° 2011/107 : Contrat avec Charles et Alexandra Ams relatif à une animation dans le cadre de « La Garenne en fête » samedi 18 et dimanche 19 juin 2011.
- N° 2011/108 : Contrat avec l'entreprise « Attelages-Productions Spectacles et Services » relatif à une animation musicale dans le cadre de « Le Garenne en fête » samedi 18 juin 2011.
- N° 2011/109 : Contrat avec M^{me} Alice Lechartier relatif à l'organisation d'un concert scolaire prévu le vendredi 13 mai 2011 pour l'école André-Marsault.
- N° 2011/110 : Contrat avec l'espace Japon relatif à l'organisation d'un concert scolaire prévu le mardi 3 mai 2011 pour l'école Ernest-Renan.
- N° 2011/111 : Contrat avec M. Emmanuel Bossier relatif à l'organisation d'un concert scolaire prévu le vendredi 13 mai 2011 pour l'école André-Marsault.
- N° 2011/112 : Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture et la livraison de produits d'entretien et dérivés pour la piscine municipale.
- N° 2011/113 : Contrat avec l'association « Effernaissance » relatif à un spectacle prévu le vendredi 24 juin 2011 au Mastaba 1.
- N° 2011/114 : Contrat avec la « SARL Mac Productions » relatif à un concert de Jazz prévu le vendredi 7 octobre 2011 à la Médiathèque.
- N° 2011/115 : Contrat de service pour l'utilisation d'une plate-forme de dématérialisation.
- N° 2011/116 : Décision de placer ses excédents de trésorerie.
- N° 2011/117 : Contrat avec l'association « Muséatre » relatif à une animation musicale prévue le mardi 21 juin 2011 dans le cadre de la fête de la musique.
- N° 2011/118 : Contrat avec l'association « la Boite à musiques » relatif à l'organisation d'un concert de harpes prévu le samedi 14 mai 2011 au Mastaba 1.

M. le Maire

Nous passons sur les décisions dites du Maire.

Y a-t-il des remarques, des questions, des imprécations, des dénégations, des suggestions, sur les décisions du Maire ?

(M. Conway et M. Macé demandent la parole.)

Monsieur Macé ou Monsieur Conway, allez-y ! Annoncez le numéro !

M. Conway

C'est le n° 76, sur la démolition partielle du garage municipal situé 11 bis, rue de Châteaudun.

Je voulais savoir quel était le calendrier prévisionnel.

M. le Maire

Je ne sais pas ; comme cela, je vais vous dire une bêtise.

Monsieur Chaillet ?

M. Chaillet

Juin - juillet.

M. le Maire

Monsieur Macé ?

M. Macé

Je complète la question de notre collègue Christophe Conway. D'après le calendrier indiqué par M. Chaillet, juin - juillet : démolition. Ensuite, la réalisation du parking, c'est dans la foulée ? Cela prendra combien de temps ? Avez-vous déjà une idée ?

M. le Maire

Un mois, deux mois...

M. Hervo

Ce sera terminé fin août. C'est pour l'été, ce n'est pas très long.

M. le Maire

Autre question ?

M. Macé

J'avais une question sur la n° 114 : contrat avec la « SARL Mac Productions » relatif à un concert de Jazz prévu le vendredi 7 octobre 2011 à la Médiathèque.

Ma question concerne cette date... c'est le 7 octobre, ce n'est pas cela... mais que l'on puisse, dès cette date-là, utiliser les locaux de la Médiathèque, donc on est dans ce calendrier-là de finition de l'opération et d'installation du matériel qui sera terminée pour fin septembre ?

M. le Maire

Oui, c'est cela.

M. Macé

D'accord.

Merci.

M. le Maire

C'est le groupe qui est venu plusieurs fois à La Garenne-Colombes, le groupe d'Irakli, qui est de très bonne qualité ; je vous invite à venir l'écouter si vous ne l'avez jamais entendu, c'est vraiment une très belle musique.

M. Hervo

Et même à l'applaudir.

M. le Maire

Pas d'autres remarques ? (*Non.*)

À applaudir me dit M. Hervo et à acheter les CD me dit M^{me} Labrousse.

(*Rires.*)

Vous avez la totalité des informations.

Je n'ai pas d'actions chez Irakli.

M^{me} Labrousse

Moi non plus.

M. le Maire

M^{me} Labrousse non plus.

5.2 - Questions orales.

M. le Maire

On passe aux questions orales, si vous le voulez bien.

Qui pose des questions ?

Monsieur Macé d'abord ?

M. Macé

Oui, si vous voulez.

M. le Maire

Allez-y !

M. Macé

Monsieur le Maire, mes chers collègues, dans les documents préparatoires du budget primitif 2011, vous avez écrit et je vous cite : « *La Ville va reprendre en régie l'opération ZAC des Champs-Philippe. De ce fait, l'AP/CP n'est plus un outil adapté au*

suivi des coûts. Il convient donc de clore cet AP/CP. » Le budget primitif prévoit d'ailleurs une somme de 600 000 euros pour mettre fin à la convention avec la SEM 92 et une autre somme de 300 000 euros pour la création de la nouvelle structure.

Ces propos confirment d'ailleurs les éléments transmis à la réunion des 7 avril 2011 de la Commission consultative des services publics locaux. En effet, lors de cette réunion, a été inscrit le point sur le projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière et juridique, avant la décision portant création de la régie d'aménagement.

Votre rapport indique et je cite également : « *La Ville souhaite renforcer la maîtrise de son aménagement, et notamment reprendre l'opération ZAC des Champs-Philippe à son compte, tant dans son pilotage que dans sa conduite, cette dernière ayant à ce jour atteint sa vitesse de croisière* ».

Je vous demande d'informer les membres du Conseil Municipal sur le planning de présentation du nouveau mode de gestion de la ZAC des Champs-Philippe aux conseillers municipaux, ainsi que des conséquences de la décision à prendre.

Je vous remercie pour votre réponse.

M. le Maire

Merci, Monsieur Macé.

Le planning n'est pas encore complètement défini ; il vous sera naturellement communiqué lorsqu'il sera arrêté.

Vous avez bien compris que la justification de cette décision – d'ailleurs, vous avez bien voulu le rappeler – consistait en notre volonté de piloter plus précisément la seconde phase de l'aménagement du quartier.

Je peux vous informer d'ores et déjà que quelle que soit la décision qui sera prise, nous avons, depuis quelques semaines, modifié notre méthode de travail avec la SEM 92 en impliquant plus directement les services dans la gestion du quotidien avec la SEM 92.

La question suivante, Monsieur Macé ? Je crois que vous en aviez deux.

M. Macé

Trois.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, la qualité du service public est une notion partagée par tous les élus locaux. Le service public doit être efficace, accessible à tous et porteur de projets ambitieux pour notre ville.

La prise en compte du quotidien pour les Garennois est également une préoccupation des agents municipaux que je tiens une nouvelle fois à saluer pour leur engagement professionnel et leur dévouement.

Les élus de gauche du Conseil Municipal ont pu constater que le bureau du conservatoire du cimetière est maintenant fermé le samedi et le dimanche. Jusqu'à présent, les Garennois et leur famille pouvaient obtenir des informations, renouveler une concession et toute autre démarche au moment du week-end. Cela n'est plus le cas.

Je vous demande d'indiquer les raisons de cette « fermeture pour nécessité de service » comme indiqué sur le bureau.

Nous proposons qu'un minimum d'heures d'ouverture puisse être de nouveau organisé.

Je vous remercie pour votre réponse.

M. le Maire

Mes chers collègues, l'affaire est, malheureusement, assez simple : le conservateur souffre de graves problèmes de santé qui l'ont contraint à s'arrêter ; il est actuellement en longue maladie. Je l'ai vu récemment et il m'a dit qu'il allait mieux, mais il est certes très fatigué.

Nous travaillons actuellement à son remplacement afin de rouvrir ce service durant le week-end, qui est évidemment le moment où le cimetière est le plus visité.

Votre troisième question, Monsieur Macé ?

M. Macé

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vous demande d'informer les membres du Conseil Municipal sur le nombre exact de contrats d'agents municipaux que vous avez décidé de ne pas renouveler.

Pour chaque contrat non renouvelé, vous voudriez indiquer le poste occupé, l'ancienneté dans la collectivité et le grade équivalent dans la fonction publique territoriale. Ces éléments sont à fournir depuis le 1^{er} janvier 2011.

Je vous remercie pour votre réponse.

M. le Maire

Monsieur Macé, six agents sont concernés par votre question :

- une cuisinière dans une crèche, qui était entrée en 2007 et qui est partie en 2011, qui était adjoint technique de seconde classe ;
- une auxiliaire de puériculture qui était entrée en 2009 et qui est partie en février 2011 ;
- un agent social qui était agent auprès des enfants dans une crèche, qui était entré en 2006 et qui a quitté la collectivité en avril ;
- un agent d'entretien des écoles, qui était adjoint technique de seconde classe, entré en 2009 et qui nous a quittés en février ;
- une hôtesse d'accueil, qui était adjoint administratif de seconde classe, qui est entrée dans la collectivité en 2009 et qui nous a quittés en avril ;
- enfin, un attaché territorial qui était dans le service santé, qui était en poste depuis 2005 et qui est parti en avril.

Voilà les six postes dont je vous parlais.

Y a-t-il d'autres questions ?

Monsieur Ranji, je crois que vous avez des questions ?

M. Ranji

Monsieur le Maire, mes chers collègues, dans le cadre du projet de Schéma départemental de coopération intercommunale, le Préfet a proposé d'inclure notre Ville dans la Communauté d'agglomération du Mont-Valérien.

Pourriez-vous, Monsieur le Maire, inscrire à l'ordre d'un prochain Conseil Municipal ce point, afin que La Garenne-Colombes puisse adopter un avis ?

Je vous remercie de votre réponse.

M. le Maire

C'est prévu, Monsieur Ranji.

Question suivante ?

M. Fouliard

Monsieur le Maire, mes chers collègues, contrairement à ce qui nous a été annoncé lors du dernier Conseil Municipal, la question de la fermeture d'une classe à l'école élémentaire Voltaire pour la rentrée prochaine n'est pas réglée.

En effet, l'inspection académique maintient le blocage d'une classe dans cette école, ce qui veut dire qu'il faudrait attendre le jour de la rentrée scolaire pour qu'après comptage des élèves présents, l'inspection académique confirme ou infirme ce projet.

Cette situation est incompréhensible lorsque l'on sait que les prévisions d'effectifs sont en hausse sur cette école, lourdes de conséquences en termes d'organisation pour l'équipe enseignante et d'incertitudes pour les élèves et les parents.

Vous le savez, enseignants et parents d'élèves se mobilisent unanimement contre cette perspective, un certain nombre d'actions ont été menées pour attirer l'attention de l'inspection académique sur l'injustice et le non-sens d'une telle mesure.

Ces actions appellent un soutien de la part des élus du Conseil Municipal, et notamment du premier d'entre eux : vous, Monsieur le Maire.

Vous n'êtes pas sans savoir que l'Association des Maires de France vient de demander solennellement au gouvernement de stopper les suppressions de postes à l'école primaire et bon nombre de maires soutiennent officiellement les actions de protestation contre ces mesures dans leur commune.

Il est regrettable qu'à La Garenne-Colombes, la seule action notable de la majorité municipale sur ce dossier ait été de faire retirer en moins de deux heures une banderole sur la façade de l'école, banderole qui, pourtant, ne véhiculait aucun message répréhensible.

Monsieur le Maire, encore une fois, envisager de fermer une classe dans une école où les effectifs augmentent est incompréhensible. Ce constat fondé exclusivement sur le bon sens doit faire l'unanimité au-delà des clivages politiques.

Aussi, je vous demande de faire adopter par le Conseil Municipal un vœu qui soutienne la position et l'action des parents et enseignants de l'école primaire Voltaire.

Par ailleurs, je vous demande de bien vouloir nous informer sur la tenue de la prochaine commission des affaires scolaires.

Merci.

M. le Maire

Monsieur Fouliard, premièrement, je vous rappelle et je rappelle au Conseil Municipal que l'ouverture ou la fermeture de classes n'est pas de compétence municipale.

Le deuxième point est qu'il est faux de dire que cette classe allait fermer. Jamais l'Éducation nationale n'a dit qu'ils allaient fermer la classe, l'Éducation nationale a dit qu'ils fermeraient dans l'hypothèse où il n'y aurait pas suffisamment d'enfants, ce qui est, de toute façon, toujours valable, pour toutes les écoles de France et de Navarre.

Le troisième point, je m'étonne que vous passiez sous silence le fait qu'il va y avoir à la mi-juin une réunion de l'Éducation nationale qui prendra décision sur le maintien de cette classe, si le nombre d'enfants scolarisés dans cette école est suffisant, dès la mi-juin et pas au mois de septembre.

Quatrièmement, j'ai bon espoir, compte tenu du nombre d'enfants dans cette école, qu'en réalité, tout cela se solde par le maintien et le *statu quo*.

Enfin, dernier point, je suis assez étonné, pour tout vous dire, de l'utilisation politicienne qui est faite cette affaire.

En particulier, on m'a raconté, mais peut-être mes informations ne sont-elles pas bonnes, qu'un conseiller municipal d'opposition s'est invité à une réunion avec les parents d'élèves, ainsi que les enseignants, et a demandé que la justice soit faite dans cette affaire et que, finalement, il fallait intervenir, etc.

J'ai lu, parce que j'ai de bonnes lectures, sur votre blog qu'une pétition de 500 signatures serait arrivée à l'inspection d'académie pour lutter contre cette grande injustice qui est faite à l'école publique et, curieusement, l'inspection d'académie me dit qu'ils n'ont pas reçu de pétition des parents de La Garenne-Colombes. Je vous invite donc, soit à corriger votre blog, soit à faire en sorte que la pétition arrive réellement, parce qu'ils ne l'ont toujours pas.

Enfin, prétendre que nous laisserions faire sans agir est curieux, puisque nous sommes en contact permanent avec l'inspection d'académie et que je suis donc en mesure de vous dire que la décision sera prise, en réalité, dans quelques jours.

Enfin, je vous invite à comparer l'action de la Ville de La Garenne-Colombes, qui ouvre cette année une CLIS, qui ouvre des classes, donc, à La Garenne-Colombes, qui probablement, ne verra pas celle-ci fermer, à d'autres villes ; je pense particulièrement à une ville qui vous est chère, qui est la ville de Clamart, qui, cette année, aura trois à sept classes, je crois, qui risquent de fermer. Probablement, les Maires d'autres villes seraient-ils engagés par vous à mieux agir pour défendre les intérêts de leurs concitoyens, en tout cas, au moins à la hauteur de ce que nous faisons à La Garenne Colombes.

Je vous remercie.

Je crois que c'est tout.

M. Fouliard

Non.

Je vais vous parler d'huile de palme maintenant, c'est beaucoup plus consensuel.

La surconsommation d'huile de palme dans les pays occidentaux pose de graves problèmes en matière d'environnement et de société dans les pays en voie de développement...

Je vois que cela vous implique.

Les plantations de ces palmiers empiètent dangereusement sur les zones forestières.

M. le Maire

À La Garenne-Colombes ?

M. Fouliard

WWF, organisation mondiale de protection de la nature, appelle solennellement les collectivités et les entreprises à adopter un mode de consommation responsable en la matière. Il existe, en effet, des filières qui garantissent la production responsable de cette huile de palme.

Monsieur le Maire, pouvez-vous nous indiquer si les différents intervenants en matière de restauration collective sur notre commune, prestataires ou services municipaux, ont déjà recours à ce type de produits et, sinon, si nous pouvons nous assurer qu'à l'avenir, ce sera fait ?

Avec l'introduction récente du bio dans la restauration scolaire, une telle mesure attesterait d'une vraie volonté de la commune d'être exemplaire en termes de développement durable.

Je vous remercie.

M. le Maire

Merci, Monsieur Fouliard.

Monsieur Fouliard, je crois que vous êtes membre de la commission d'appel d'offres qui a été chargée d'étudier le marché de restauration scolaire.

Je vous invite donc à lire et à étudier les dossiers qui vous avaient été confiés ; vous y trouverez la réponse à votre question.

Je vous remercie.

M. Fouliard

Il n'y a pas que la restauration scolaire.

M. le Maire

Mes chers collègues, avant de partir, un Conseil Municipal sera organisé à la fin du mois, aux alentours du 26 ou du 27, la date n'est pas encore fixée.

D'ici là, je vous prie de noter que vous serez invités à un Conseil Municipal exceptionnel le 17 juin à la demande des services de l'État. Une circulaire vient de sortir, nous sommes convoqués le 17 juin pour élire la liste des électeurs suppléants aux élections sénatoriales.

Vous savez que vous êtes tous grands électeurs, vous voterez pour les élections sénatoriales en septembre ; nous devons élire nos suppléants, dans l'hypothèse où un certain nombre d'entre vous ne pourraient pas se rendre dans les bureaux de vote le jour du vote.

Pour cela, il faut que nous nous réunissions le 17 juin. Nous présenterons chacun nos suppléants, nous voterons en scrutin de liste. Je pense qu'en une demi-heure ou trois quarts d'heure, cela peut être fait.

Petit Conseil Municipal, mais rendu indispensable par la circulaire que nous venons de recevoir.

17 juin, vous le notez sur vos tablettes ; vous serez convoqués, bien sûr.

À bientôt ! Merci.

La séance est levée à 21 heures 24.